

## Un tout nouveau site Web pour faciliter la vie des étudiants et... lutter contre les fausses universités !

Un site Web qui vous donne des tonnes d'infos sur l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, ça existe depuis des plombes, non ? Hé bien... non ! Aussi étonnant que cela puisse paraître, cela existe seulement depuis... aujourd'hui.

Le site [www.mesetudes.be](http://www.mesetudes.be) est centré sur un moteur de recherche qui répertorie l'ensemble des programmes d'études diplômants (bacheliers, masters...) ainsi que l'offre de formation continue certifiante (minimum 10 crédits) des 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements de promotion sociale reconnus en Communauté

française. Soit l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur les études supérieures. Sont répertoriées 2.500 formations diplômantes ou certifiantes organisées.

### DIPLÔME NON RECONNU

Ce qui permet aussi de lutter contre le phénomène des fausses universités. « *Ce nouveau portail est conçu pour rendre à l'utilisateur un service avec une triple valeur ajoutée* », précise Jean-Claude Marcourt (PS), ministre de l'Enseignement supérieur : « *il pallie le caractère parfois partiel des sources d'information sur les études supérieures, il rend accessible un catalogue exhaustif des études et formations alimenté par des données centralisées, à jour et donc fiables,*

*et il offre une réponse concrète à la problématique des « fausses universités », ces établissements privés dont certains s'approprient de façon abusive le vocabulaire de l'enseignement supérieur, mais ne délivrent aucun diplôme reconnu.* »

Un dispositif visant à renforcer cette lutte a été voté, cette semaine, en Commission de l'Enseignement supérieur par le PS, le

cdH et le MR. Les « fausses universités », ce sont ces établissements qui abusent de l'appellation d'université ou de Haute école alors qu'ils ne délivrent aucun diplôme officiellement reconnu. Ce qui ne les empêche pas de demander des droits d'inscription pas piqués des hannetons !

La proposition de décret impose à ces établissements d'annoncer, sans ambiguïté, sur tous leurs supports de communication, ainsi que leurs formulaires d'inscription, que les diplômes délivrés n'ont aucune valeur légale.

### FACILITER LA VIE

Mesetudes.be s'adresse aux jeunes qui veulent entamer des études supérieures, mais également aux étudiants en cours de cursus ou aux adultes en reprise d'études. Il est aussi conçu comme un guide pour se familiariser avec cet univers scolaire en Wallonie et à

Bruxelles. « *Ce portail est la première concrétisation visible par le grand public du projet e-paysage, une plateforme numérique que nous portons également ici à l'ARES* », indique Julien Nicaise, administrateur de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur. « *Elle articule plusieurs sources de données de référence et vise à établir une base de données centralisée des parcours des étudiants(e)s.* »

« *L'optique, à terme, est celle de la simplification administrative, de l'analyse statistique et du pilotage de notre enseignement supérieur* », précise encore le ministre Marcourt (...). « *Le projet e-paysage permettra à terme de réaliser une série d'opérations qui faciliteront la vie des étudiants (obtenir une copie des diplômes par voie électronique, transférer des attestations pour les allocations familiales, etc.).* »

**DIDIER SWYSEN**